

## 1. IDENTIFICATION

**Identificateur de produit****Nom du produit** BAKOR QUICK DRY PRIMER AEROSOL**Autres moyens d'identification****Code du produit** BK104-Q**N° ID/ONU** UN1950**Synonymes** Aucun**Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation****Utilisation recommandée** Apprêts**Utilisations contre-indiquées** Aucun renseignement disponible**Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Adresse du fabricant**

HENRY COMPANY

999 N. Sepulveda Blvd., Suite 800

El Segundo, CA 90245-2716

Web Site: www.henry.com www.ca.henry.com

**Numéro d'appel d'urgence****Téléphone de l'entreprise** 800-486-1278**Numéro d'appel d'urgence** CHEMTREC: 800-424-9300

CHEMTREC: 703-527-3887

CANUTEC: 613-966-6666

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

**Classification****Statut réglementaire de l'OSHA**

Ce produit chimique est considéré comme dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses de 2012 de l'OSHA (29 CFR 1910.1200)

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2A
Mutagénicité sur les cellules germinales	Catégorie 1B
Cancérogénicité	Catégorie 1A
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 2
Aérosols inflammable	Catégorie 1

**Éléments d'étiquetage****Vue d'ensemble des procédures d'urgence****Danger****Mentions de danger**

Provoque une irritation cutanée

Provoque une sévère irritation des yeux

Peut induire des anomalies génétiques

Peut provoquer le cancer

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus  
 Peut provoquer somnolence ou vertiges  
 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée  
 Aérosol extrêmement inflammable



**Aspect** Gaz liquéfié

**État physique** Aérosol

**Odeur** Distillats de pétrole

#### Conseils de prudence - Prévention

Se procurer les instructions avant l'utilisation  
 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité  
 Utiliser l'équipement de protection individuelle requis  
 Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation  
 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé  
 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols  
 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaude. - Ne pas fumer  
 Récipient sous pression : ne pas perforer, ni brûler, même après usage  
 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre sources d'ignition

#### Conseils de prudence - Réponse

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin  
 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin  
 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon  
 En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin  
 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation  
 EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer

#### Conseils de prudence - Entreposage

Garder sous clef  
 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche  
 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F

#### Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

#### HNOC (danger non classé autrement)

Non applicable

#### Autres informations

Peut être nocif en cas d'ingestion. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme. Toxique pour les organismes aquatiques.

#### Toxicité aiguë inconnue

0% of the mixture consists of ingredient(s) of unknown toxicity

### 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### Substance

Non applicable

Mélange

Nom chimique	No. CAS	% en poids
Asphalt *	8052-42-4	15 - 40
Toluene *	108-88-3	15 - 40
Petroleum gases, liquefied *	68476-85-7	10 - 30
Trichloroethylene *	79-01-6	10 - 30

\*Le pourcentage exact (concentration) de la composition est retenue comme secret commercial.

#### 4. PREMIERS SOINS

Description des premiers soins

<b>Conseils généraux</b>	En cas d'accident ou de malaise, obtenir immédiatement une consultation médicale (montrer le mode d'emploi ou la fiche signalétique, si possible). Si les symptômes persistent, appeler un médecin.
<b>Contact avec les yeux</b>	Garder les yeux grands ouverts lors du rinçage. Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Après le rinçage initial, retirer les verres de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver immédiatement avec du savon beaucoup d'eau tout en retirant tous les vêtements et toutes les chaussures contaminés. Si les symptômes persistent, appeler un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
<b>Inhalation</b>	Déplacer à l'air frais. Si la respiration est irrégulière ou a cessé, administrer la respiration artificielle. Éviter un contact direct avec la peau. Utiliser une barrière pour effectuer du bouche à bouche. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.
<b>Ingestion</b>	Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Ne pas provoquer de vomissements sans une consultation médicale. Rincer la bouche. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
<b>Équipement de protection individuelle pour les intervenants en premiers soins</b>	Éliminer toutes les sources d'inflammation. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

<b>Symptômes</b>	Peut causer une rougeur et un larmoiement des yeux. Toux ou respiration sifflante. Peut causer une irritation de la peau. Somnolence. Vertiges.
------------------	---

Indication des éventuels besoins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Note aux médecins</b>	Traiter en fonction des symptômes.
--------------------------	------------------------------------

#### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés

Utilisez un agent extincteur approprié pour le type d'incendie à combattre. Poudre chimique sèche ou CO<sub>2</sub>. Pulvérisation d'eau, brouillard ou mousse normale. Refroidir les contenants avec de grandes quantités d'eau longtemps après l'extinction du feu. Déplacer les contenants du lieu de l'incendie s'il est possible de le faire sans risque.

<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Ne pas utiliser un jet d'eau solide pour éviter la dispersion et la propagation du feu.
---	---

Dangers particuliers associés au produit chimique

La décomposition thermique peut mener à la production de gaz et de vapeurs toxiques et corrosifs. Retour de flammes possible sur une distance considérable.

Données sur les risques d'explosion

<b>Sensibilité aux chocs</b>	Aucun.
------------------------------	--------

**Sensibilité aux décharges électrostatiques** Peut s'enflammer par exposition à la chaleur, aux étincelles ou aux flammes.

#### Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions personnelles** Éliminer toutes les sources d'inflammation. Évacuer le personnel vers des endroits sécuritaires. Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Tenir les gens à l'écart des, et contre le vent par rapport aux, déversements/fuites.

**Autres informations** Aérer la zone.

### Précautions pour le protection de l'environnement

**Précautions pour le protection de l'environnement** Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Empêcher le produit de pénétrer dans les drains. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou un système d'égouts sanitaires.

### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de confinement** Si possible, tourner les contenants qui fuient de sorte que c'est le gaz qui s'échappe plutôt que le liquide. Laisser la substance s'évaporer.

**Méthodes de nettoyage** Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés.

## 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Conseils sur la manutention sécuritaire** Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et autres sources d'inflammation (c.-a-d., veilleuses, moteurs électriques et électricité statique). Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser des outils anti-étincelles et du matériel antidéflagration. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas enfoncer une aiguille ou autre objet pointu dans l'ouverture sur le dessus du récipient.

### Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Conditions d'entreposage** Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Conserver dans des contenants correctement étiquetés. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et autres sources d'inflammation (c.-a-d., veilleuses, moteurs électriques et électricité statique). Garder à une température qui n'excède pas 50 °C.

**Matières incompatibles** Agents oxydants forts. Acides forts. Bases fortes.

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Paramètres de contrôle

#### Directives relatives à l'exposition

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Asphalt 8052-42-4	TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup> benzene soluble aerosol fume, inhalable fraction	-	Ceiling: 5 mg/m <sup>3</sup> fume 15 min
Toluene	TWA: 20 ppm	TWA: 200 ppm	IDLH: 500 ppm

108-88-3		Ceiling: 300 ppm	TWA: 100 ppm TWA: 375 mg/m <sup>3</sup> STEL: 150 ppm STEL: 560 mg/m <sup>3</sup>
Petroleum gases, liquefied 68476-85-7	: See Appendix F: Minimal Oxygen Content	TWA: 1000 ppm TWA: 1800 mg/m <sup>3</sup>	IDLH: 2000 ppm TWA: 1000 ppm TWA: 1800 mg/m <sup>3</sup>
Trichloroethylene 79-01-6	STEL: 25 ppm TWA: 10 ppm	TWA: 100 ppm Ceiling: 200 ppm	IDLH: 1000 ppm

NIOSH IDLH *Dangereux immédiatement pour la santé ou la vie*

### Contrôles techniques appropriés

**Mesures d'ingénierie** Douches  
Douches oculaires  
Systèmes de ventilation.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

**Protection des yeux/du visage** Lunettes de protection à fermeture étanche.

**Protection de la peau et du corps** Porter des gants de protection et des vêtements de protection.

**Protection respiratoire** En cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, vous devez porter une protection respiratoire approuvée NIOSH/MSHA. Des respirateurs à pression positive à adduction d'air pur peuvent être requis pour des concentrations élevées de contaminants atmosphériques. Une protection respiratoire doit être fournie conformément à la réglementation locale en cours.

**Considérations générales sur l'hygiène** Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, l'aire de travail et les vêtements.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique</b>	Aérosol	<b>Odeur</b>	Distillats de pétrole
<b>Aspect</b>	Gaz liquéfié	<b>Seuil olfactif</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Couleur</b>	noir		
<b><u>Propriété</u></b>	<b><u>Valeurs</u></b>	<b><u>Remarques • Méthode</u></b>	
<b>pH</b>	Aucun renseignement disponible		
<b>Point de fusion / point de congélation</b>	Aucun renseignement disponible		
<b>Point d'ébullition / intervalle d'ébullition</b>	< 0 °C / 32 °F		
<b>Point d'éclair</b>	< -30 °C / -22 °F	CF (vase clos)	
<b>Taux d'évaporation</b>	Aucun renseignement disponible		
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Aucun renseignement disponible		
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>			
<b>Limite supérieure d'inflammabilité:</b>	36.5		
<b>Limite inférieure d'inflammabilité</b>	0.6		
<b>Pression de vapeur</b>	Aucun renseignement disponible		
<b>Densité de vapeur</b>	Aucun renseignement disponible		
<b>Densité relative</b>	0.9 - 1.3		
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Insoluble dans l'eau		
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	Aucun renseignement disponible		
<b>Coefficient de partage</b>	Aucun renseignement disponible		
<b>Température d'auto-inflammation</b>	223 °C / 433 °F		
<b>Température de décomposition</b>	Aucun renseignement disponible		

<b>Viscosité cinématique</b>	> 100 mm <sup>2</sup> /s	@ 40 °C
<b>Viscosité dynamique</b>	Aucun renseignement disponible	
<b>Propriétés explosives</b>	Pas un explosif	
<b>Propriétés comburantes</b>	Non applicable	

**Autres informations**

<b>Point de ramollissement</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Masse moléculaire</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Teneur en COV (%)</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Densité</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Masse volumique apparente</b>	Aucun renseignement disponible

**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****Réactivité**

Aucune donnée disponible

**Stabilité chimique**

Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.

**Possibilité de réactions dangereuses**

Aucun dans des conditions normales de traitement.

**Conditions à éviter**

Chaleur, flammes et étincelles. Ne pas exposer à des température supérieures à 50 °C.

**Matières incompatibles**

Agents oxydants forts. Acides forts. Bases fortes.

**Produits de décomposition dangereux**

La décomposition thermique peut mener à la production de gaz et de vapeurs toxiques et corrosifs.

**11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES****Informations sur les voies d'exposition probables****Renseignements sur le produit**

<b>Inhalation</b>	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
<b>Contact avec les yeux</b>	Irritant pour les yeux.
<b>Contact avec la peau</b>	Irritant pour la peau.
<b>Ingestion</b>	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Asphalt 8052-42-4	> 5000 mg/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg ( Rabbit )	-
Toluene 108-88-3	= 2600 mg/kg ( Rat )	= 12000 mg/kg ( Rabbit )	= 12.5 mg/L ( Rat ) 4 h
Trichloroethylene 79-01-6	= 4920 mg/kg ( Rat ) = 4290 mg/kg ( Rat )	= 29000 mg/kg ( Rabbit ) > 20 g/kg ( Rabbit )	= 26 mg/L ( Rat ) 4 h

**Informations sur les effets toxicologiques**

**Symptômes** Peut causer une rougeur et un larmoiement des yeux. Peut causer une irritation de la peau. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. Toux ou respiration sifflante.

**Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

**Sensibilisation** Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.  
**Mutagenicité sur les cellules germinales** Contient un mutagène connu ou suspecté.  
**Cancérogénicité** Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a inscrit un ingrédient comme un

cancérogène.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Asphalt 8052-42-4	-	Group 2B	-	X
Toluene 108-88-3	-	Group 3	-	-
Trichloroethylene 79-01-6	A2	Group 1	Reasonably Anticipated	X

ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

A2 - cancérogène suspecté pour l'être humain

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 1 - Cancérogène pour l'homme

Groupe 2B - Cancérogène possible pour l'homme

Inclassable comme cancérogène pour l'humain

NTP (programme national de toxicologie)

Raisonnement prévu - raisonnablement prévu comme un cancérogène pour l'homme

OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)

X - Présent

**Toxicité pour la reproduction**

Le produit est ou contient une substance chimique connue pour, ou suspectée de présenter un risque pour la reproduction.

**STOT - exposition unique**

Organes cibles. Appareil respiratoire. Yeux. Peau. Système nerveux central.

**STOT - exposition répétée**

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Toxicité chronique**

Éviter une exposition répétée. Peut causer des effets indésirables au foie.

**Effets sur les organes cibles**

Système nerveux central, Yeux, cœur, rein, foie, Appareil respiratoire, Peau.

**Danger par aspiration**

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**Mesures numériques de la toxicité - Renseignements sur le produit**

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH .

ETAmél (orale) 4,526.00 mg/kg

ETAmél (cutané) 5,042.00 mg/kg

ETAmél 33.00 mg/l

(inhalation-poussière/brouillard)

**12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES****Écotoxicité**

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

53 % of the mixture consists of component(s) of unknown hazards to the aquatic environment

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Crustacés
Toluene 108-88-3	12.5: 72 h Pseudokirchneriella subcapitata mg/L EC50 static 433: 96 h Pseudokirchneriella subcapitata mg/L EC50	15.22 - 19.05: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through 12.6: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static 5.89 - 7.81: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 flow-through 5.8: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 semi-static 54: 96 h Oryzias latipes mg/L LC50 static 14.1 - 17.16: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 static 28.2: 96 h Poecilia reticulata mg/L LC50 semi-static 11.0 - 15.0: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static 50.87 - 70.34: 96 h Poecilia reticulata mg/L LC50 static	5.46 - 9.83: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Static 11.5: 48 h Daphnia magna mg/L EC50
Trichloroethylene 79-01-6	450: 96 h Desmodesmus subspicatus mg/L EC50 175: 96 h Pseudokirchneriella subcapitata mg/L EC50	31.4 - 71.8: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through 39 - 54: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static	2.2: 48 h Daphnia magna mg/L EC50

**Persistance et dégradabilité**

Aucun renseignement disponible.

**Bioaccumulation**

Nom chimique	Coefficient de partage
Asphalt 8052-42-4	6
Toluene 108-88-3	2.65
Petroleum gases, liquefied 68476-85-7	2.8
Trichloroethylene 79-01-6	2.29

**Autres effets néfastes**

Aucun renseignement disponible

**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****Méthodes de traitement des déchets****Élimination des déchets**

L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales.

**Emballage contaminé**

Récipient sous pression : ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas réutiliser le contenant.

États-Unis - numéro de déchet EPA U220 U228

Nom chimique	RCRA	RCRA - Critère d'inscription	RCRA - Déchets de série D	RCRA - déchets de série U
Toluene 108-88-3	U220	Included in waste streams: F005, F024, F025, F039, K015, K036, K037, K149, K151	-	U220
Trichloroethylene 79-01-6	U228	Included in waste streams: F001, F002, F024, F025, F039, K018, K019, K020	0.5 mg/L regulatory level	U228

Nom chimique	RCRA - Composés organiques halogénés	RCRA - déchets de série P	RCRA - déchets de série F	RCRA - déchets de série K
Toluene 108-88-3	-	-	Toxic waste waste number F025 Waste description: Condensed light ends, spent filters and filter aids, and spent desiccant wastes from the production of certain chlorinated aliphatic hydrocarbons, by free radical catalyzed processes. These chlorinated aliphatic hydrocarbons are those having carbon chain lengths ranging from one to and including five, with varying amounts and positions of chlorine substitution.	-
Trichloroethylene 79-01-6	Category I - Volatiles	-	Toxic waste waste number F025 Waste description: Condensed light ends, spent filters and filter aids, and spent desiccant wastes from the production of certain chlorinated aliphatic hydrocarbons, by free radical catalyzed processes. These chlorinated aliphatic	-



			hydrocarbons are those having carbon chain lengths ranging from one to and including five, with varying amounts and positions of chlorine substitution.	
--	--	--	---	--

Ce produit contient une ou plusieurs substances qui sont inscrites auprès de l'État de la Californie comme un déchet dangereux.

Nom chimique	Statut de déchets dangereux de la Californie
Toluene 108-88-3	Toxic Ignitable
Trichloroethylene 79-01-6	Toxic

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

**DOT**

N° ID/ONU UN1950  
 Nom officiel d'expédition Aérosols  
 Classe de danger 2.1  
 Dispositions particulières N82  
 Désignation UN1950, Aerosols, 2.1, Limited Quantity (May also ship as ORM-D)  
 Numéro du guide des mesures d'urgence 126

**TMD**

N° ID/ONU UN1950  
 Nom officiel d'expédition Aérosols  
 Classe de danger 2.1  
 Désignation UN1950, Aerosols, 2.1, Limited Quantity

**IATA**

N° ID/ONU UN1950  
 Nom officiel d'expédition Aerosols, flammable  
 Classe de danger 2.1  
 Code ERG 10L  
 Dispositions particulières A145, A167, A802  
 Désignation UN1950, Aerosols, flammable, 2.1

**IMDG**

N° ID/ONU UN1950  
 Nom officiel d'expédition Aerosols  
 Classe de danger 2  
 EmS-N° F-D, S-U  
 Dispositions particulières 63, 190, 277, 327, 344, 959  
 Désignation UN1950, Aerosols, 2, Limited Quantity

**15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION**

**Inventaires internationaux**

TSCA Est conforme à (aux)  
 LIS/LES Est conforme à (aux)  
 EINECS/ELINCS Est conforme à (aux)  
 IECSC Est conforme à (aux)  
 KECL Est conforme à (aux)  
 PICCS Est conforme à (aux)  
 AICS Est conforme à (aux)

**Légende :**

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques

modifiées

ENCS - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

AICS - Inventaire australien des substances chimiques

**Règlements fédéraux aux États-Unis****SARA 313**

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit contient un ou des produits chimiques soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Part 372

Nom chimique	SARA 313 - Valeurs de seuil %
Toluene - 108-88-3	1.0
Trichloroethylene - 79-01-6	0.1

**SARA 311/312 Catégories de dangers**

Danger aigu pour la santé	Oui
Danger chronique pour la santé	Oui
Risque d'incendie	Oui
Risque de décompression soudaine	Oui
Danger de réaction	Non

**CWA (Loi sur la qualité de l'eau)**

Ce produit contient les substances suivantes qui sont des polluants réglementés conformément à la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42)

Nom chimique	CWA - Quantités à déclarer	CWA - Polluants toxiques	CWA - Polluants prioritaires	CWA - Substances dangereuses
Toluene 108-88-3	1000 lb	X	X	X
Trichloroethylene 79-01-6	100 lb	X	X	X

**CERCLA**

Sous sa forme commerciale, ce produit contient une ou plusieurs substances réglementées comme une substance dangereuse en vertu de CERCLA (Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act) (40 CFR 302)

Nom chimique	Quantités à déclarer de substances dangereuses	CERCLA/SARA - Quantité à déclarer	Quantité à déclarer (RQ)
Toluene 108-88-3	1000 lb 1 lb	-	RQ 1000 lb final RQ RQ 454 kg final RQ RQ 1 lb final RQ RQ 0.454 kg final RQ
Trichloroethylene 79-01-6	100 lb 1 lb	-	RQ 100 lb final RQ RQ 45.4 kg final RQ RQ 1 lb final RQ RQ 0.454 kg final RQ

**États-Unis - Réglementations des États****Proposition 65 de la Californie**

Ce produit contient les produits chimiques suivants de la Proposition 65

Nom chimique	Proposition 65 de la Californie
Toluene - 108-88-3	Developmental
Trichloroethylene - 79-01-6	Carcinogen Developmental Male Reproductive

**Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis**

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Asphalt	X	X	X

8052-42-4			
Toluene 108-88-3	X	X	X
Petroleum gases, liquefied 68476-85-7	X	X	X
Trichloroethylene 79-01-6	X	X	X

**Renseignements de l'étiquette de l'EPA américaine**

Numéro d'homologation des pesticides de l'EPA Non applicable

<b>16. AUTRES RENSEIGNEMENTS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION DE LA DERNIÈRE RÉVISION</b>
--

<b>NFPA</b>	Risques pour la santé 2	Inflammabilité 4	Instabilité 0	Propriétés physiques et chimiques -
<b>HMIS</b>	Risques pour la santé 2	Inflammabilité 4	Dangers physiques 0	Protection individuelle X

Date d'émission 26-janv.-2016

Date de révision 17-déc.-2016

**Note de révision**

Aucun renseignement disponible

**Avis de non-responsabilité**

Les renseignements contenus dans cette fiche signalétique sont corrects à notre connaissance, sur la base de nos connaissances à la date de sa publication. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

**Fin de la fiche signalétique**